



## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°53 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le VINGT NEUF du mois de MARS, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames DECHAMBRE Brigitte, TARTIERE Catherine, Monsieur GAY Lionel
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	/
La Bourboule	Madame DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	/
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	/
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	/
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	/
Saint Nectaire	Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	/
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	/

**Secrétaire de séance :** Monsieur GOUTTEBEL Sébastien

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 22 - Votants : 26

**Pouvoirs :** Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien, Mr CHANIER Jean-Luc à Mr VALETTE Henri, Mme EYRAGNE Violette à Mr BATTUT Romain, Mme LEFEUVRE Marion à Mr BELLONTE Alphonse

**Absents/Excusés :** Messieurs CASSIER Jean-François, ECHAVIDRE Frédéric, PERRON Roland, CLECH Michel, Mmes MANSANA Jocelyne, LANCELLE Elsa, LEFEUVRE Marion

**Délégués suppléants assistant au conseil :** /

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

### **OBJET : Programme « Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable » et Manifestation d'intérêt**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n° 130 / 2020 en date du 8 Octobre 2020 approuvant le programme « Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable » et manifestant l'intérêt de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY à être territoire d'expérimentation ;

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a été retenue par Unis Cité Auvergne Rhône Alpes en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme qui accompagne les organisations et les collectivités dans leur processus de transformation de la mobilité. Le territoire du Massif du Sancy a été choisi dans le cadre d'une expérimentation pour sa spécificité territoriale, son développement touristique important et ses différents bassins de vie.

Monsieur le Président explique que dans le cadre du partenariat engagé avec l'Association des Maires Ruraux et l'Association Unis Cité, ainsi que l'Office de Tourisme Communautaire du Massif du Sancy et EDF, la Convention locale du Programme Mobil'Terre a pour objet de définir les modalités de mise en place et de fonctionnement du Programme « Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable » au sein du territoire défini par les Parties, ainsi que les engagements de celles-ci.

Le présent Programme vise à sensibiliser et former les habitants des territoires ruraux et périurbains, en particulier les ménages aux revenus modestes rencontrant des difficultés de mobilité, aux enjeux et pratiques de la mobilité économe en énergies fossiles, et faire émerger, sur la base de diagnostics partagés des pratiques et besoins, des solutions collectives de mobilité avec et pour les habitants et communes rurales.

Le Programme s'articule autour des axes suivants :

- ✓ Sensibiliser les citoyens des territoires ruraux et péri-urbains aux enjeux des mobilités douces et durables ;
- ✓ Favoriser la connaissance et l'accessibilité des réseaux de transports en commun sur ces territoires ;
- ✓ Permettre la création de solutions de transports partagés co-construites avec les habitants et les élus des communes rurales concernés ;
- ✓ Accompagner les personnes les plus en difficulté, aux revenus modestes dans leurs démarches de mobilité ;
- ✓ Prévenir les conduites à risque dans les pratiques de mobilité pour lever les freins aux modes partagés ;
- ✓ Réduire de manière notable l'usage de la voiture personnelle en zone rurale et péri-urbaine ;
- ✓ Permettre aux élus de d'agir auprès des prescripteurs de mobilité afin de mettre en place une offre de transport adaptée aux territoires grâce aux outils élaborés dans le cadre du programme.

Monsieur le Président donne lecture de la Convention locale du Programme Mobili'Terre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la Convention locale du Programme Mobili'Terre définissant les modalités de mise en place et de fonctionnement du Programme « Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable » tel que présentée et annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE son Président à signer la convention locale du programme Mobili'Terre à intervenir ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président  
Lionel GAY

